

## Article de présentation du SIAGA à destination des communes

---

Créé en 1993, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents (SIAGA) est en charge de la gestion intégrée **de l'eau et des milieux aquatiques**. Le SIAGA regroupe aujourd'hui **58 communes** réparties sur 5 Communautés de communes adhérentes entre l'Isère et la Savoie

Sur le territoire, le syndicat intervient dans la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur la protection et la restauration des écosystèmes, des zones humides et des formations boisées ainsi que sur la maîtrise et la prévention des risques d'inondations.

Afin de mieux de mieux gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques, un contrat de bassin est signé par les différents acteurs du territoire.

En 2022, les bassins versants du Guiers, d'Aiguebelette, de la Bièvre et du Truison-Rieu, tout en conservant leurs spécificités, se sont réunis dans la mise œuvre d'un contrat de bassin afin d'avoir une meilleure cohérence des actions sur l'unité écologique pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Coordonné par le SIAGA, il s'appuie sur les résultats des précédents contrats de rivière Guiers-Aiguebelette et intègre les objectifs du SDAGE (*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux*), tout en tenant compte de l'évolution climatique et de la nécessité d'inclure l'eau dans l'aménagement du territoire.

Au total, le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison (2022-2024) prévoit 81 actions pour un montant de plus de 29.53 millions d'euros pour les 3 années à venir.

Aussi, depuis 2019, dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SIAGA s'est engagé dans la mise en place d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Un PAPI est une démarche d'élaboration d'une stratégie globale et partagée, à l'échelle d'un bassin de risque, et déclinée dans un programme d'actions. La mise en œuvre d'un PAPI s'effectue en 2 temps : d'abord le PEP puis le PAPI.

Validé en 2021, le PEP Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre vise à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire et en définir la stratégie. Il comprend 25 actions réparties en 7 axes.

Toutes les infos sur [www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr) et sur notre page Facebook @Siaga Rivière Guiers !